



## Séjour d'un accompagnateur d'un malade

Par **kamar**, le **20/08/2015** à **14:26**

je suis père d'un adulte présentant de troubles psychiatriques depuis 2006.Plusieurs fois interné,en consultations, il prend quotidiennement des traitements.Il est déclaré AAH.Il a toujours peur de sortir.Il est très attaché à nous ses parents si bien qu'en juin 2014, il est venu aux Comores sans son billet retour. En septembre 2014, j'ai abandonné mon boulot, pris l'avion avec lui sous mes frais pour l'assister. Je n'ai pas eu tord depuis l'aéroport de Roissy, il a eu de difficulté avec la police de frontiere. Comme il ne prenait pas soin de sa barbe, sa photo d'identité ne reflétait pas son visage. Heureusement j'avais tous ses certificats medicaux en main. A marseille,je suis le garant de son logement, de sa facture d'electricité vis à vis du proprietaire de son logement.je m'occupe de ses formalités administratives, des courses,du menage.les lundis et les mardis je l'accompagne dans son centre de traitement. Pour votre information il peut devenir agressif vis à vis de ses proches lorsqu'il ne prend pas ses médicaments. A notre arrivée, il m'avait battu pour etre parti seul sans lui voir le proprietaire de son logement. Une fois encore il avait battu sa niece qui l'hebergeait. Dans ces conditions, peux je demander une carte de séjour "vie privée et famille"?

Par **fabrice58**, le **20/08/2015** à **15:40**

La question qu'il faut poser n'est pas si vous pouvez demander, car on peut toujours tout demander, et son contraire; mais si vous pouvez opbtenir ce titre de séjour. Ce n'est donc pas la même chose.

Vu la situation que vous décrivez, vous n'êtes pas capable de le maîtriser ni de le contrôler, sa place serait plutôt en HP, votre séjour sur place ne semble donc pas indispensable, surtout si vous ne justifiez pas d'une source de revenus. Mais ce n'est que mon avis.

Faites donc votre demande à la Préfecture de votre département, vous verrez bien.

Par **kamar**, le **20/08/2015** à **16:23**

il est agressif contre ses proches lorsqu'il ne prend pas ses medicaments. Depuis octobre 2014 jusqu'à maintenant tout va bien entre nous. Il a besoin de ses proches, d'ailleurs son medecin traitant a redigé un papier qui va dans ce sens. Vous prenez un raisonnement inverse. On a des revenus que si on travaille. On travaille que si on a le droit de travailler, la carte de séjour. C'est là le probleme? Si j'etais millionnaire je prendrai un jet tous les lundis et

mardis pour l'accompagner à son hôpital.